

## LES RECOMMANDATIONS



Inscrire les démarches ORQUE dans une logique de résultat en **définissant des d'objectifs clairs et adaptés et révisés régulièrement**.



Mettre en place des indicateurs **fiables, actualisés et pertinents** afin de renforcer la mise en œuvre de cette logique de résultat. Les indicateurs devront être **pragmatiques et partagés**.



Prioriser le déploiement des ORQUE **sur les captages prioritaires et auprès des territoires volontaires**. Le portage politique de la démarche est un facteur clé pour mobiliser les acteurs locaux et déployer une **animation territoriale efficace**.



Renforcer la coordination avec les partenaires de l'Agence (DREAL, DRAAF, ARS, Région, représentants des filières, etc.), afin de **structurer et développer des synergies**.



Accompagner le changement des pratiques agricoles en **inscrivant les démarches ORQUE dans une logique de projet territorial**.

## L'AGENCE DE L'EAU AVEC VOUS, PARTOUT OÙ L'EAU SERT LA VIE

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie s'engage depuis plus de 50ans au côté des élus et des usagers de l'eau pour protéger l'eau du bassin Artois-Picardie afin de fournir à tous une eau de bonne qualité.

Établissement public du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, elle est l'une des 6 agences de l'eau chargées de mettre en œuvre la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, étend les missions des agences de l'eau à la biodiversité marine et terrestre.

L'agence de l'eau collecte, par le biais d'une partie de la facture d'eau, des redevances auprès des habitants et perçoit directement des redevances auprès de tous les autres usagers de l'eau - agriculteurs, industriels ou collectivités - pour l'eau prélevée, pour les pollutions et activités ayant un impact sur la qualité des eaux. C'est ce que l'on appelle le principe du « pollueur-payeur ».

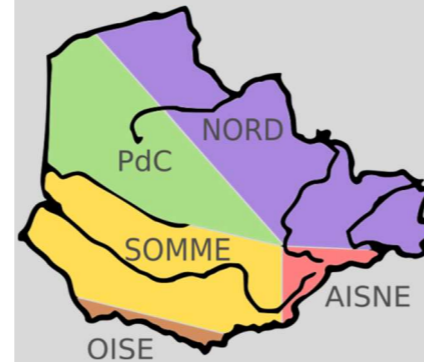
Ces redevances sont ensuite redistribuées sous forme d'aides financières (subventions ou avances sans intérêt) en faveur de ces mêmes usagers qui mettent en œuvre des actions de lutte contre la pollution de l'eau dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable ou de la restauration des cours d'eau par exemple. Plus d'un milliard d'euros sera affecté à ces actions sur les 6 prochaines années.

Le montant des aides et des redevances est décidé dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention approuvé et adopté par le Conseil d'Administration, après avis du Comité de Bassin. Ces instances réunissent les collectivités territoriales, les usagers de l'eau et les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le rôle de l'agence et des instances de bassin est d'assurer la cohérence de toutes les interventions destinées à améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. C'est aussi de définir les secteurs prioritaires d'intervention au regard des enjeux et de la réglementation européenne et nationale. Le 11ème programme d'intervention couvre les années 2019-2024. Il mobilise 1,198 milliard d'euros.

## Lexique

Le bassin Artois-Picardie :



D'une superficie de 20 000 Km<sup>2</sup>, le bassin regroupe 5 départements pour une population de 4,7 millions d'habitants. La densité est de 240 habitants par km<sup>2</sup> (plus de 2 fois la moyenne nationale). Ce bassin compte 8 000 Km de cours d'eau dont 1 000 Km de voies navigables et 270 Km de côtes.

Les évaluations de politiques publiques à l'agence de l'eau :

Dotée d'un plan d'évaluation pluriannuel, l'agence cherche à produire un avis objectif et impartial sur les domaines où elle œuvre.

La finalité de ces évaluations est de proposer des recommandations argumentées, stratégiques et opérationnelles pour la révision des documents stratégiques de l'agence.

Ces évaluations ne visent pas le contenu technique des contrats ou aides et il ne s'agit pas d'évaluer les choix des actions financées dans le cadre de projets financés. Plusieurs méthodologies et modalités coexistent, en fonction des contextes et enjeux. L'évaluation peut ainsi être interne ou externe, réalisée avant, pendant ou après l'intervention publique. L'agence de l'eau Artois-Picardie a choisi de mobiliser des prestataires externes afin de bénéficier d'un regard neuf sur ses politiques.

Les 4 phases des évaluations de politiques publiques :

Chaque évaluation de politique publique est découpée en différentes étapes afin de structurer la réflexion. Ces 4 étapes sont :

- Étape de structuration : Construction du référentiel d'évaluation à partir de références bibliographiques et des données disponibles à l'Agence ;
- Étape d'analyse évaluative : L'objectif est ici de collecter les informations disponibles auprès des différents acteurs qui auront été identifiés dans la phase de structuration et d'aboutir à la formulation d'un jugement collectif partagé ;
- Étape de production des jugements et recommandations : L'objectif est de formuler un jugement partagé et d'élaborer des recommandations stratégiques ;
- Étape de restitution : Devant le Comité de Bassin.

## Votre contact

Service Planification et Programmes :  
Bruno PENISSON - Tél : 03.27.99.90.00  
Mèl : [b.penisson@eau-artois-picardie.fr](mailto:b.penisson@eau-artois-picardie.fr)

## LES ÉVALUATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE La protection de la ressource en eau et l'alimentation en eau potable : Les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE)

44

ORQUE SUR LE  
BASSIN

2007

ANNÉE DE  
LANCEMENT DE  
LA POLITIQUE

60

CAPTAGES  
PRIORITAIRES  
SUR LE BASSIN

TAUX MAXIMUM  
D'AIDE DES PROJETS

70%



E P P

LES ÉVALUATIONS DES POLITIQUES  
PUBLIQUES DE L'AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS-PICARDIE



## LE CONTEXTE



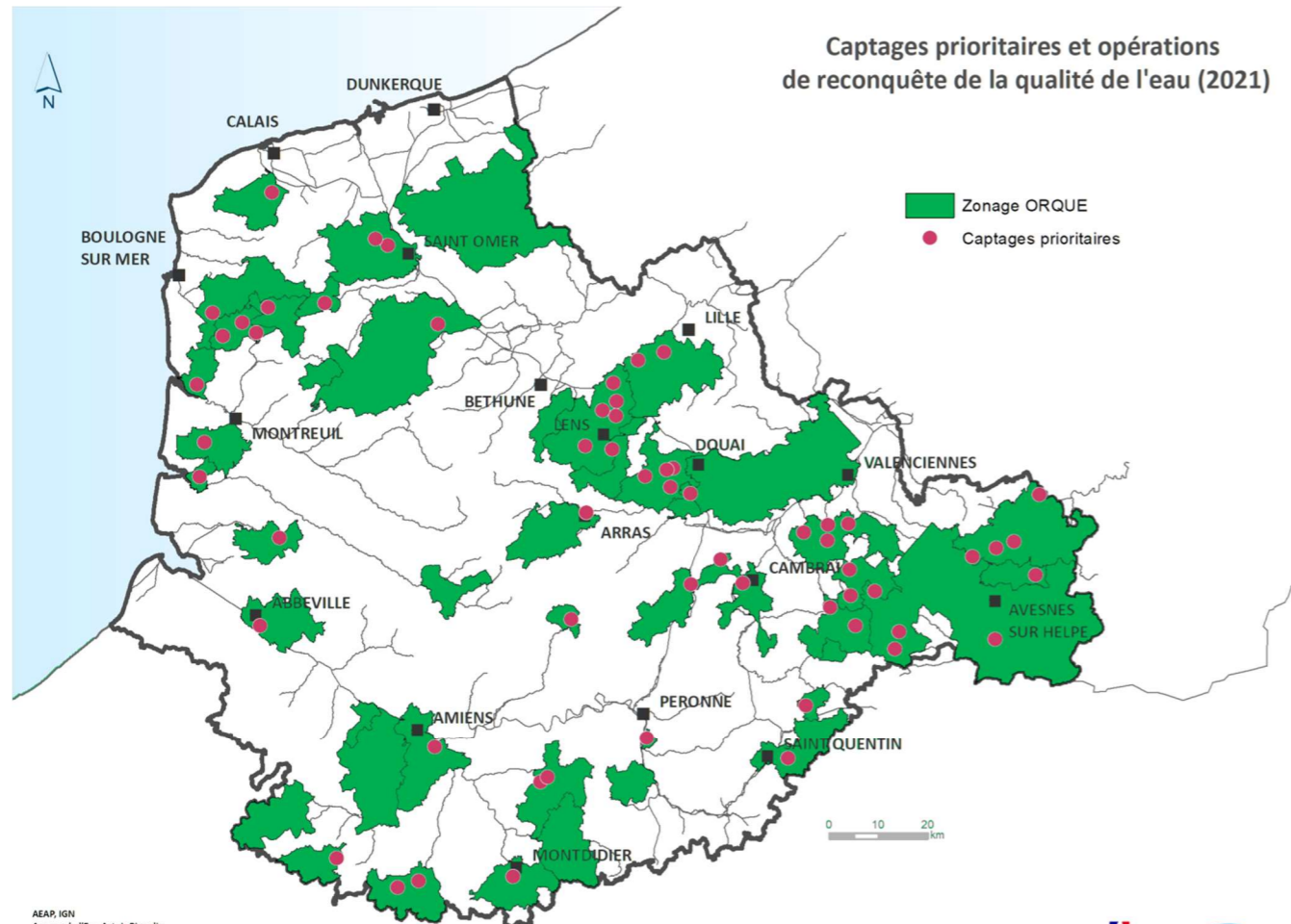
Dans le bassin Artois-Picardie, l'eau potable est produite à **92% à partir d'eau souterraine** contre 64% en moyenne en France.

La ressource en eau est parfois **insuffisantes dans les secteurs fortement urbanisés** ou ne **disposant pas de ressources locales** ce qui nécessite des transferts d'eau. En complément, **elle est souvent dégradée du fait de pollutions diffuses**, ce qui limite son utilisation, notamment pour l'alimentation en eau potable.



La sécurisation de l'alimentation en eau potable est un enjeu majeur sur le bassin Artois-Picardie (**4,8 millions d'habitants**) tant aujourd'hui que demain avec le changement climatique et l'augmentation de la population et des besoins associés. C'est pour cela que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a mis en place, dès 2007, la politique les **ORQUE**. Cette politique a mobilisé **50M€ entre 2011 et 2021**.

Les ORQUE sont les **Opérations de Reconquête de la QUalité de l'Eau**. Elles visent à **réduire les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages en eau potable** pour **reconquérir ou préserver la qualité de la ressource en eau potable**. Ce sont les collectivités qui sont compétentes et qui les initient.



## LES CONSTATS

Les ORQUE ont un rôle d'anticipation des évolutions réglementaires. La présence des services de l'État et de ceux de l'agence ont permis, au sein des structures organisatrices, de **réaliser une veille sur ces évolutions, de les diffuser auprès des acteurs concernés et de les vulgariser**. Cela a permis à ces structures de **renforcer leur légitimité et leur visibilité** auprès des acteurs locaux.



Il y a des **carences dans l'élaboration et le suivi des résultats et impacts des plans d'action** (-50% des ORQUE ont un plan d'action après 15 ans) et **dans la remontée des informations et leur consolidation**.

Le portage de la démarche ORQUE **donne un cadre et une légitimité** aux collectivités pour engager des actions de réduction des pollutions diffuses mais **l'appropriation de cette politique n'est pas toujours au rendez-vous**.



Le diagnostic territorial et le plan d'action sont **co-construits** et s'appuient sur une expertise technique externe et tiennent compte des connaissances, contraintes et ambitions exprimées par les acteurs locaux. **Les acteurs locaux s'investissent de façon hétérogène**.

Majoritairement, la structure animatrice est le principal maître d'ouvrage du plan d'action de l'ORQUE. Cette qualité a un **effet positif sur les dynamiques locales et sur la prise de conscience** par rapport aux impacts des activités humaines, mais est insuffisante face aux **réticences ou désintérêt de certains acteurs** (profession agricole, industriels, collectivités, etc.).



Les résultats de la politique ORQUE sur les baisses de pressions sont **très insuffisants**.

